Image not found or type unknown

Divorce ordonnance non conciliation

Par **turquin marie**, le **28/12/2016** à **14:13**

Bonjour, j'ai assigné mon mari en divorce car il battait les enfants en mon absence..j'avais porté plainte puis je l'ai retiré car il aurait perdu son travail(fonctionnaire, casier judiciaire vierge).Donc, il a un rappel à la loi, et stage à faire..
Mon mari étant malade psychologiquement, demandé x fois lors de notre union de se faire soigner, aller voir médecin et prenait 3 jours ses cachets puis stop. Il a quitté le domicile à ma demande le 1 septembre et vient tout juste d'admettre de se soigner
rv 5 septembre pour conciliation,
ma question est : apres l ordonnance de non conciliation, je souhaite me remettre avec mon mari car il se soigne sérieusement... que puis je mettre en œuvre
pour me protéger juridiquement si il recommence.
lui, faire signer un papier comme quoi, il s'engage à se soigner , ne plus frapper ses enfants, et quitter mon domicile(propriétaire seule) sans soucis...
Je voudrai pas qu on vienne à me reprocher mon inconscience, que c'est de ma faute si je l'ai repris..les enfants ont 11 ans et 13 ans, ils réclament leur père, dès le début..Mais ils ont conscience de ce qu il a fait, et qu il ne faut plus qu il recommence...merci pour vos réponses

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés